

# CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2022

## COMPTE-RENDU VALANT PROCES-VERBAL

L'an deux-mille-vingt-deux, le deux mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine dûment convoqué par Monsieur Francis BRETON, Maire, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Francis BRETON, Maire de Saint-Philbert-de-Bouaine.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** vingt-cinq avril deux-mille-vingt-deux

**Etaient présents :** Francis BRETON, Sylvie RASSINOX, Hubert CORMERAIS, Sandrine BLUTEAU, Pierre CHATELIER, Annabelle ZAKI, Philippe MICHAUD, Marie-Thérèse GABORIAU, Philippe RENAUD, Carole JOSNIN, Jean-Jacques DENIAUD, Marie-Laure GRIMAUD, Anthony BAUDRY, Paulette BOURMAUD, François MORNET, Patricia LEGUET, Olivier MINEAU, Nicole OLIVIER, Stéphane VIELVOYE, Cédric DUCHENE (arrivé au point n°9)

**Etaient absents excusés :**

Elise DEBIEN (pouvoir donné à Sylvie RASSINOX)  
Gilles CASSARD,  
Gladys PATRON (pouvoir donné à Sandrine BLUTEAU),

**Stéphane VIELVOYE est nommé secrétaire de séance.**

### **1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2022**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal en date du 29 mars 2022.

## URBANISME, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

### **2. Finances – logements sociaux de l'immeuble Le Verdon - garantie d'emprunt contracté par Vendée Logement**

*Vu les articles L 2252-1 et L2252.2 du Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu l'article 2298 du Code civil ;*

*Vu le Contrat de Prêt N° 129414 en annexe signé entre : SOCIETE ANONYME D'HLM VENDEE LOGEMENT ESH ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;*

Monsieur Le Maire expose que l'immeuble Le Verdon construit par la société DUOT PROMOTION comporte 5 logements sociaux acquis par Vendée Logement.

Cette acquisition par Vendée Logement implique pour la Commune de Saint-Philbert-de-Bouaine et Le Département de la Vendée de se porter garant des emprunts contractés par Vendée Logement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

La commune est, en conséquence, sollicitée pour garantir 30 % de l'emprunt global de 454 180 euros sur une durée de 40 ans au taux d'intérêt réglementaire.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'accorder sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 454 180,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse**

des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 129414 constitué de 3 Ligne(s) du Prêt.

- D'accorder la garantie à hauteur de la somme en principal de 136 254.00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.
- De dire que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.
- D'accorder sa garantie pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- S'engager, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, à se substituer dans les meilleurs délais à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- S'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

## VOIRIE, RESEAUX ET ASSAINISSEMENT

### **3. Voirie – groupement de commande en vue du renouvellement de l'accord-cadre relatif aux travaux de réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales et d'amélioration ponctuelle des voiries**

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1414-3,

Vu les dispositions du Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8,

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes,

Vu le dossier administratif présenté,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en décembre 2017, Terres de Montaigu et plusieurs communes du territoire ont formé un groupement de commandes ayant pour objet la passation d'un accord-cadre de travaux sur les réseaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et d'amélioration ponctuelle des voiries.

Les prestations mobilisables sont diverses :

- Réalisation des branchements eaux usées et eaux pluviales dans les zones uniquement,
- Réparation ponctuelle sur les réseaux eaux usées et eaux pluviales,
- Mise à la côte et remplacement des regards en fonte sous voiries,
- Travaux ponctuels de voiries (trottoirs, passages surbaissés, réparations des enrobés),
- Curage de fossés,
- Mise à disposition de matériels avec chauffeur (pelleteuse, camions...),
- Mise à disposition de maçon (reprise de mur en pierres...),
- etc.

Le contrat est arrivé à échéance le 07 mars 2022.

Chaque opération de travaux sera de faible montant, très largement en dessous des seuils de mise en concurrence.

L'objet du marché porte sur des petits travaux ou travaux urgents, ce qui suppose une réactivité et une intervention rapide du titulaire.

Au regard de la volonté des pouvoirs adjudicateurs de mutualiser leurs besoins en vue d'une simplification des démarches et de la rationalisation des achats (réalisation d'économies grâce à l'effet de masse, réduction des coûts financiers en termes de procédure de commande publique, etc.), Terres de Montaigu et les communes de L'Herbergement, Montaigu-Vendée, Montréverd, Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine ont décidé de créer un groupement de commandes à durée déterminée ayant pour objet la réalisation de futurs travaux d'assainissement eaux usées, eaux pluviales et de voirie sur le territoire.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement. Cette convention constitutive a pour objet de définir les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée.

Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.

Le groupement prendra effet à compter de l'entrée en vigueur de la convention et prendra fin à l'échéance du futur accord-cadre.

La procédure de mise en concurrence sera lancée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure au seuil de 90.000,00 € HT (mais inférieure au seuil de procédure formalisée), en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le contrat sera passé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire avec maximum en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale de 1 an, à compter de la date de notification du contrat. L'accord-cadre pourra être reconduit tacitement 3 fois, à chaque échéance annuelle. La durée de chaque période de reconduction sera de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, sera de 4 ans.

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations seront fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **de valider la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu et les communes de L'Herbergement, Montaigu-Vendée, Montréverd, Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine,**
- **de valider le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,**
- **d'approuver les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes joint à la présente délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.**

#### **4. Assainissement collectif – groupement de commande pour la réalisation de futures opérations de travaux nécessitant des travaux d’assainissement eaux usées, eaux pluviales et voirie**

*Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1414-3,*

*Vu les dispositions du Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8,*

*Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes,*

*Vu le dossier administratif présenté,*

Monsieur le Maire informe l’assemblée que la prise de compétence Eau et Assainissement par Terres de Montaigu, Communauté d’agglomération a entraîné une réflexion sur l’organisation et la gestion des marchés publics nécessitant la réalisation combinée de travaux d’assainissement et de voirie sur des secteurs du territoire.

Au regard de la volonté des pouvoirs adjudicateurs de mutualiser leurs besoins en vue d’une simplification des démarches et de la rationalisation des achats (réalisation d’économies grâce à l’effet de masse, réduction des coûts financiers en termes de procédure de commande publique, etc.), Terres de Montaigu et les communes ont décidé de créer un groupement de commandes à durée déterminée ayant pour objet la réalisation de futurs travaux d’assainissement eaux usées, eaux pluviales et de voirie sur le territoire.

Par conséquent, ce groupement de commandes ne concerne pas les opérations de travaux suivantes :

- La réalisation ou l’extension de lotissements communaux (à la charge des communes),
- Les marchés portant uniquement sur des travaux d’aménagement ou de réfection de voirie (à la charge des communes),
- Les marchés portant uniquement sur des travaux d’assainissement eaux usées, eaux pluviales (à la charge de Terres de Montaigu).

La création d’un groupement de commandes nécessite obligatoirement l’élaboration d’une convention constitutive signée par l’ensemble des entités adhérant au groupement. Cette convention constitutive a pour objet de définir les modalités d’organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu, Communauté d’agglomération est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l’ensemble des membres.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l’instance autorisée.

Les membres s’engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d’un marché public.

Le groupement prendra effet à compter de l’entrée en vigueur de la convention et prendra fin le 31 décembre 2024.

Les procédures de mise en concurrence seront lancées au fur-et-à-mesure des besoins dans le respect des dispositions du Code de la commande publique.

**Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l’unanimité :**

- **De valider la constitution d’un groupement de commandes entre Terres de Montaigu et les communes pour la réalisation combinée de travaux d’assainissement et de voirie sur des secteurs du territoire,**
- **De valider le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, Communauté d’agglomération,**

- **D'approuver les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes joint à la présente délibération,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.**

## ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

### 5. Jury d'assises

*Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 254 à 267,*

*Vu la lettre circulaire de Monsieur Le Préfet,*

*Vu l'arrêté n°2022/DCL-BER-341 fixant le nombre de jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'assises pour l'année 2023 du département de la Vendée,*

Monsieur Le Maire expose que, par circulaire du 23 mars 2022, Monsieur le Préfet de la Vendée a demandé aux maires du département de procéder au tirage au sort des jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises de Vendée pour l'année 2023.

Le nombre des jurés devant composer la liste annuelle du jury criminel de la cour d'assises du département de la Vendée est fixé à 527.

La liste préparatoire doit être transmise au Président du Tribunal de Grande Instance de la Roche/Yon avant le 15 juillet 2022.

Dans chaque commune, le Maire doit tirer au sort publiquement à partir de la liste électorale de la commune, un nombre de noms triple à celui des jurés fixé par le Tribunal.

Pour Saint-Philbert-de-Bouaine, le nombre de personnes tirées au sort a été fixé à 9 et 3 de ces noms seront retenus par le Tribunal pour constituer la liste définitive.

Monsieur Le Préfet invite Monsieur Le Maire à procéder au tirage au sort, qui se base sur la liste électorale de la commune, lors d'une séance du conseil municipal.

Pour chaque personne tirée au sort, il doit être aussitôt vérifié :

- son âge (impérativement supérieur ou égal à 23 ans au cours de l'année civile 2023)
- son domicile principal (qui doit impérativement être en Vendée),

Par contre, il ne revient pas au conseil municipal de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités des personnes tirées au sort.

La méthode sera identique aux années passées :

- Le plus jeune conseiller municipal donne un premier nombre compris entre 1 et 277 correspondant à la page sur la liste électorale.
- le plus âgé des conseillers municipaux donne ensuite un second nombre compris entre 1 et 9 correspondant à l'ordre d'inscription sur cette page.

**Monsieur Le Maire procède en séance au tirage au sort permettant d'établir la liste préparatoire à la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises de la Vendée pour l'année 2023.**

**Monsieur Le Maire, accompagné du plus jeune conseiller municipal présente, Madame Elise DEBIEN, et du plus âgé des conseillers municipaux, Monsieur Pierre CHATELIER, procède en séance au tirage au sort permettant d'établir la liste préparatoire à la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises de la Vendée pour l'année 2023.**

**Le premier tirage a donné la page 179 et le second la ligne 5 : LOMONDAIS GERARD**

**Le troisième tirage a donné la page 209 et le quatrième la ligne 1 : OREVE ALAIN**

**Le cinquième tirage a donné la page 262 et le sixième la ligne 3 : SORIN LUCIENNE**

**Le septième tirage a donné la page 206 et le huitième la ligne 4 : NEUMAN PHILIPPE**

**Le neuvième tirage a donné la page 263 et le dixième la ligne 9 : TAUGERON CAMILLE**

**Le onzième tirage a donné la page 202 et le douzième la ligne 8 : MORNET STEVEN**

**Le treizième tirage a donné la page 6 et le quatorzième la ligne 7 : ARNAUD PIERRE-ALEXANDRE**

**Le quinzième tirage a donné la page 105 et le seizième la ligne 2 : FOURES STEPHANE**

**Le dix-septième a donné la page 202 et le dix-huitième la ligne 6 : MORNET ERIC**

## **6. Ressources Humaines – autorisation d'adhésion à la médiation préalable obligatoire**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire entérine le dispositif expérimental de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) en insérant un article 25-2 à la loi du 26 janvier 1984 - articles L. 827-7 et L. 827-8 du code général de la fonction publique, et en modifiant les articles L 213-11 à L 213-14 du Code de Justice Administrative (CJA).

Le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 définit les catégories de décisions pouvant faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire et fixe les règles relatives à l'organisation de cette médiation préalable obligatoire.

Les recours contentieux formés par les agents publics civils à l'encontre des décisions administratives suivantes sont ainsi précédés d'une médiation préalable obligatoire :

1° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés à l'article L. 712-1 du code général de la fonction publique ;

2° Refus de détachement ou de placement en disponibilité et, pour les agents contractuels, refus de congés non rémunérés prévus aux articles 20, 22, 23 et 33-2 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 et 15, 17, 18 et 35-2 du décret n°88-145 du 15 février 1988 ;

3° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au 2° du présent article ;

4° Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps ou cadre d'emploi obtenu par promotion interne ;

5° Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

6° Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application des articles L. 131-8 et L. 131-10 du code général de la fonction publique ;

7° Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par les décrets du 30 novembre 1984 et du 30 septembre 1985 susvisés.

Dans la fonction publique territoriale, la médiation préalable obligatoire est confiée aux centres de gestion.

L'article L231-12 du Code de Justice Administrative prévoit que lorsque la médiation constitue un préalable obligatoire au recours contentieux, son coût est supporté par l'administration qui a pris la décision attaquée.

Cependant, et afin de faire bénéficier au plutôt les collectivités du dispositif, le Centre de Gestion a convenu dans un premier temps que le financement de la médiation préalable obligatoire s'inscrit dans le cadre de la contribution aux missions additionnelles (cotisations additionnelles) des collectivités et établissements publics affiliés.

Dans un second temps, et une fois que le Centre de Gestion aura délibéré pour déterminer les tarifs applicables pour une médiation préalable obligatoire, ce seront ces tarifs qui seront appliqués de plein droit aux médiations qui débiteront après la date de la délibération déterminant lesdits tarifs.

**Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'adhérer à la médiation préalable obligatoire,**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de médiation préalable obligatoire selon le modèle joint en annexe de la présente délibération.**

#### INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

##### **7. Droit de Prémption Urbain**

M. le Maire communique au Conseil les décisions qu'il a prises en matière de droit de prémption en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil à cet effet.

<b>Numéro de Parcelles</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Adresse</b>	<b>Décision du Maire</b>
AT 430	NUNES ORVALHO / VANIZETTE BEZIER	rue de la mairie	Pas d'exercice du droit de prémption
AT123, 124, 136, 136	HERMANN VOGELI / GRANIER	rue du bas ruet	Pas d'exercice du droit de prémption

## 8. Marchés publics

M. le Maire communique au Conseil les décisions qu'il a prises en matière de marchés publics en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil à cet effet.

Objet de la commande	Titulaire			Montant en euros HT	Date
	Nom de l'entreprise	Code_postal	Ville		
Vérification périodiques règlements - Installations générales	SOCOTEC	85036	Roche-sur-Yon	730,00	21/01/2022
Fournitures diverses (CAFE + THERMO + PACK D'EAU + PILLES AA (LR6))	Intermarché	44140	Geneston	188,03	21/01/2022
Mini-enrouleur Qté 2	DECOR OUEST	44124	Vertou	326,04	21/01/2022
Réparation IVECO DG693PV	STPHILAUTO	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	513,47	21/01/2022
Réparation IVECO DG693PV	STPHILAUTO	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	118,26	21/01/2022
Robinerie pour Restaurant Scolaire	COMODIS	85600	Montaigu	361,25	21/01/2022
Réparation gouttière - Halles	Distriartisan	33000	Bordeaux	79,63	07/02/2022
Autres matières et fournitures (autotest HOTGEN Covid-19)	BUREAU SOLIDAIR	85600	Montaigu-Vendée	249,00	03/03/2022
Réparation sur véhicule particulier	GRAVOUIL	85620	Rocheservière	446,17	28/01/2022
Fournitures de petit équipement (stock)	WURTH	67158	Erstein	1 393,91	14/03/2022
Fournitures de petit équipement (téléviateur Fluo) - Ecole Jacques Golly	REXEL	85300	Challans	231,00	14/03/2022
Fournitures de petit équipement (poteau sur socle+sangle ELECTIONS)	JPP EQUIPEME	26000	Valence	588,64	14/03/2022
Remplacement diffuseur lumineux des sanitaires ext. (Salle A)	SECURITE OUEST	85300	Soullans	230,80	14/03/2022
Fournitures de petit équipement (panneau d'information - ELECTIONS)	MANUTAN COLLEC	35700	Rennes	242,00	14/03/2022
Fournitures administratives (box bureaux ADM-URB)	VERRIER BURE	85501	Herbiers	106,47	07/03/2022
Réparation IVECO DG-693-PV (calculateur+embrayage)	STPHILAUTO	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	752,92	17/02/2022
Fournitures de petit équipements (espace verts)	GUILLEBERT	59790	Ronchin	1 169,60	03/03/2022
Autres fournitures (torchons qté 15 en 60*90)	MA LINE COUTURE	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	75,00	07/03/2022
Entretien ZAC 1,2,3,et 4_Année 2022	RAMBAUD PAYS	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	24 719,00	17/03/2022

Entretien Lotissement La Couérotière_Année2022	RAMBAUD PAYS	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	2 772,00	17/03/2022
Pose et fournitures Tableaux BLANCS (qté2)	ESI	44120	Vertou	1 025,00	01/04/2021
Rénovation des cheminements (GNT B0/10)	MOUSSET	79800	Sainte-Eanne	1 629,60	01/04/2022
Rénovation des cheminements (Cylindre Auto-Porté)	NEWLOC	44120	Vertou	831,08	01/04/2022
Matériel et outillage technique _CCL_(Kit vitres + Chariot Imprégnation)	POLLET	79000	Niort	833,81	01/04/2022
Paillage	VALDEFIS	85170	Poiré-sur-Vie	1 275,40	25/03/2022
Réparation (vitre+coulis+rail) GOUPIL électrique	ADSL Maintenance	44800	Saint-Herblain	235,99	25/03/2022
Raccordement DO BT PLACE VERDON	ENEDIS	85002	Roche-sur-Yon	6 308,23	25/03/2022
Abattage mécanique Sapinerie existante en face Bonnet	VALDEFIS	85170	Poiré-sur-Vie	2 025,00	01/04/2022
Fourniture de petit équipement (chaine-lame-tête fil)	BLANCHARD MO	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	191,23	25/03/2022
CONTRAT ECO-PATURAGE du 21/02/2022	ALL PATU	85310	Chaize-le-Vicomte	3 720,96	25/03/2022
Contrat 3 ans Déchets Ultimes Benne 20 m3	BRANGEON	49300	Cholet	468,39	25/03/2022
Outillage (pince viking Arm, Coffret 14 fraises, Boulonneuse, défonceuse)	DFC2 DIFFUSION	44120	Vertou	925,70	01/04/2022
Réalisation Diag. de chaussée Rte de la Gerbaudière	AGIR Laboratoire	85170	Poiré-sur-Vie	682,34	01/04/2022
Rénovation des cheminements - Location Mini Pelle	AB44 SERVICES	44310	Limouzinière	1 460,00	01/04/2022
Contrat Annuel_Analyse EAU	DEPART VENDEE	85923	Roche-sur-Yon	351,06	25/03/2022
Climatisation CCL	EB FROID	44118	Chevrolière	21 989,41	01/04/2022
Barrières Forestières	ABC EQUI	79180	Chauray	2 152,99	01/04/2022
Maintenance préventive de l'installation d'alarme incendie_Halle Portive	VENDEE SECURITE	85620	Rocheservière	222,00	28/03/2022
Maintenance préventive de l'installation et du système Incendie_BAR DU FOOT	VENDEE SECURITE	85620	Rocheservière	60,00	28/03/2022
Maintenance préventive de l'installation et du système _Théâtre & Salle Oasis	VENDEE SECURITE	85620	Rocheservière	180,00	28/03/2022
Maintenance préventive de l'installation et du système Incendie_Ecole Jacques Golly	VENDEE SECURITE	85620	Rocheservière	222,00	28/03/2022
Maintenance préventive de l'installation et du système Incendie_Restaurant scolaire	VENDEE SECURITE	85620	Rocheservière	156,00	28/03/2022
Maintenance préventive de l'installation et du système Incendie_Centre Polyvalent	VENDEE SECURITE	85620	Rocheservière	135,00	28/03/2022
Maintenance préventive de l'installation et du système Incendie_Boulodrome	VENDEE SECURITE	85620	Rocheservière	60,00	28/03/2022

Maintenance préventive de l'installation et du système _Salle du Petit Village	VENDEE SECURITE	85620	Rocheservière	45,00	28/03/2022
Fournitures de petit équipement (stock atelier)	REXEL	85300	Challans	1 874,61	28/03/2022
Matériel spécifique + fournitures voirie	PROZON MY	13015	Marseille	921,65	01/04/2022
Terrassement/Pose de fourreau_futur alimentation Portails_Terrain Synthétique	EIFFAGE ENER	85600	Montaigu	2 348,16	28/03/2022
Volet roulant + tablier (bureau MLM)	GENDRE GUY	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	596,60	01/04/2022
Fournitures administratives (ent. inclusive et solidaire)	KERAMI	69881	Mezrieu	338,40	30/03/2022
Fourniture voirie (lisse rond H3M qté 10)	VERTYS	85200	Fontenay-le-Comte	194,00	30/03/2022
Fournitures administratives (livret + enveloppe blanche élection)	SEDI EQUIPEM	30702	Uzès	240,00	30/03/2022
Caniveaux à grille du cheminement Route de St Philbert	POINT P	44140	Montbert	207,64	30/03/2022
Réparation FIAT DUCATO (rétroviseur)	STPHILAUTO	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	449,69	30/03/2022
Tondeuse ZERO TURN ARIENS IKON XD 42	ATELIER MEUNIER	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	5 100,00	30/03/2022
Peinture terrain de foot (traçage)	JM DISTRIBUT	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	331,50	30/03/2022
Déplacement DAE de l'intérieur à l'Extérieur emplacement EGLISE	SCHILLER FRA	77600	Bussy-Saint-Georges	604,65	30/03/2022
Brosse sol Synthétique WIEDENMANN (TERRA CLEAN 100)	EQUIP JARDIN	44840	Sorinières	6 684,35	30/03/2022
Fournitures de petit équipement (visserie-forets-Béton)	WURTH	67158	Erstein	187,13	30/03/2022
Rénovation Toiture Eglise	GRAND LIEU COUV	44310	Saint-Philbert-de-Grand- Lieu	23 592,50	30/03/2022
Mobilier Salle du Conseil Municipal	VENDEE BUREAU	85170	Dompierre-sur-Yon	13 780,10	07/04/2022
Travaux campanaires Eglise	LUSSAULT & C	65420	Ibos	5 424,52	07/04/2022
Rénovation Bureau MLM	BROCHARD Peinture	44140	Geneston	1 905,44	01/04/2022
Dépannage Visiophone Ecole Jacques Golly	RP ELECT	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	492,99	03/03/2022
Contrat entretien porte sectionnelle (visite mai et novembre 2022)	DEFI	44650	Legé	475,15	01/04/2022
Fournitures administratives (Module 4 tiroirs couleur qté 2)	VERRIER BURE	85501	Herbiers	118,30	10/02/2022
Fournitures de petit équipement (aménagement Kiosque)	POINT P	44140	Montbert	347,65	07/04/2022
Réalisation Case de stockage Extérieure - Service Technique	POINT P	44140	Montbert	819,43	07/04/2022
Modification de Branchement_14 place Verdon (triphase)	ENEDIS	85002	Roche-sur-Yon	617,40	01/03/2022
Déplacement coffret GAZ - 7 Place Verdon (Kiosque)	GRDF01	44804	Saint-Herblain	3 818,03	07/04/2022

Contrôle technique (Prélèvement, Envi et Analyse) Multi-Accueil	BUREAU VERITAS	92571	Rueil-Malmaison	1 320,00	28/03/2022
Suppression câble Branchement Téléphonique (ancien emplacement du Kiosque)	ORANGE	59878	Lille	309,56	08/02/2022
Rénovation du mur de façade du Théâtre	HAMELIN BATI	85620	Rocheservière	15 149,07	07/04/2022
Porte des WC du vestiaire de foot	AVENIR FENETRE	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	2 878,56	07/04/2022
Fournitures d'entretien (multi sites)	JM DISTRIBUT	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	2 744,92	30/03/2022
Système alarme centre technique (Alarme Intrusion)	VENDEE SECURITE	85620	Rocheservière	2 474,57	31/03/2022
Lecteur de Badges & Centrale alarme_CCL	VENDEE SECURITE	85620	Rocheservière	697,56	08/04/2022
Fournitures petit équipement (réfection plafond ancien bureau Animateur)	POINT P	44140	Montbert	289,96	08/04/2022
Création Ouverture Porte_Foyer des Jeunes	MBA MACONNERIE	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	1 196,30	08/04/2022
Fourniture de petit équipement (robinet Toilettes Ecole J. Golly)	COMODIS	85600	Montaigu	59,15	08/04/2022
Fourniture petit équipement_Restaurant Scolaire (Robinet)	COMODIS	85600	Montaigu	212,63	08/04/2022
Fourniture et Pose RIDEAU Metallique_Bureau de Poste	AVENIR FENETRE	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	1 173,74	08/04/2022
Fournitures et pose Chassis aluminium_BAR DU FOOT	AVENIR FENETRE	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	4 373,17	08/04/2022
Matériel de bureau (5 portes écran double)	VERRIER BURE	85501	Herbiers	825,40	30/03/2022
Matériel technique (fondeuse batterie STHILL RMA 765V)	ATELIER MEUNIER	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	2 200,00	08/04/2022
Travaux sur réseau gaz_Proxi	RP ELECT	85660	Saint-Philbert-de-Bouaine	664,26	14/04/2022
Fournitures de voirie_KIOSQUE	PUM PLASTIQU	85000	Roche-sur-Yon	472,31	14/04/2022
Autre matériel et outillage techniques (Laveuse SC250)_Salle Polyvalent	POLLET	79000	Niort	2 371,20	14/04/2022
Fournitures d'entretien_Ecole Jacques Golly	POLLET	79000	Niort	151,57	14/04/2022
Brochure Mag Info	MEDIA HORIZON	85190	Aizenay	902,00	14/04/2022
Traçage de ligne blanche_Terrain de football	VERTYS	85200	Fontenay-le-Comte	306,00	08/02/2022
Fournitures de petit équipement (Huile, lames)	ESPACE EMERAUDE	85601	Boufféré	729,00	15/04/2022

## COMMISSIONS & REUNIONS

### **9. Compte-rendu des dernières commissions**

- **CME des 05 et 28 avril 2022**

Madame Sylvie RASSINOUX expose que le Conseil Municipal des Enfants s'est réuni le 05 avril 2022 pour définir les projets sur lesquels ils vont travailler, à savoir :

- Concours de dessin,
- Ramassage de déchets,
- Rencontre avec les pompiers.

Madame Sylvie RASSINOUX expose que la CME s'est également réuni le 28 avril 2022 pour travailler sur la préparation de la cérémonie du 08 mai prochain.

- **Commission jeunes du 30 mars 2022**

Madame Sylvie RASSINOUX expose que la commission jeunes s'est réunie le 30 mars 2022 pour travailler sur le projet de la fête de la musique.

- **Commission sport des 04 et 24 avril 2022**

Monsieur Hubert CORMERAIS expose que la commission bâtiment sport s'est réunie le 25 avril pour prendre connaissance du label « Terres de jeu 2024 » présenté par Mathieu COURILLAUD. La commission a également réfléchi sur l'inauguration du terrain synthétique/salle de de sport B.

- **Commission urbanisme du 05 avril 2022**

Monsieur Philippe MICHAUD expose que la commission urbanisme s'est réunie le 05 avril dernier pour prendre connaissance du projet d'immeuble à vocation social qui sera construits dans la tranche 6 de la ZAC.

La commission a également pris connaissance sur site du projet de sentier du patrimoine proposé par l'association Bouaine Patrimoine.

Le 17 mai 2022, les élus intéressés et disponibles iront visiter l'usine de tri de TRIVALIS situé à la Ferrière.

- **Commission culture du 20 avril 2022**

Madame Annabelle ZAKI expose que la commission culture s'est réunie le 20 avril 2022 pour travailler sur la finalisation de la saison culturelle 2022-2023 avec 4 spectacles et un partenariat avec le festival l'air d'en rire pour un spectacle le 30 septembre 2022.

### **10. Date de la prochaine réunion du conseil municipal :**

- 30 mai 2022 à 19H30

## QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS

Monsieur Le Maire rappelle le calendrier des permanences d'assesseurs lors des élections législatives à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20H53.

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance



Francis BRETON

Stéphane VIELVOYE

